



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/05

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

- M. Farid BESSADI
- M. Philippe CLAUDE
- M. Jean François GOSSET
- Mme Inès DE MONTGON
- Mme MARZIA DE BONI
- M. Bernard DEKENS
- M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
- M. Sébastien PAULET
- M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
- M. Pascal MAUROY
- M Emmanuel BAUDART
- M. Michel LALLEMAND
- M. Hervé CORVISIER
- M. Alain REUTER
- M. Jean Yves JONET
- M Gery TRONÇON
- M Jean François VALLOIRE
- M. Dominique COLLIN
- M. Alain DUPOMMIER
- M. Claude VALDENAIRE
- M. Kevin GENGOUX
- M. Yannick ROSSATO
- M. André LIEBEAUX
- M. Eric GILLARDIN
- M Michel NORMAND
- Mme Valérie WOITIER
- Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
- Mme Pascale GAILLOT (pv de MENONVILLE)

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/05

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La réalisation de l'exercice 2022 constate un excédent de 100 073,89 €.

Cet excédent de fonctionnement devra couvrir le déficit d'investissement global.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général s'établissent en 2022 à 206 183,68 €.

Nous constatons des dépenses obligatoires plus importantes (assurances, frais de déplacement, carburant...)

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 14 agents se sont élevées à 678 431,67 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement consistent en:

- Les cotisations des membres de l'EPAMA
- Les subventions (agence de l'eau)

L'établissement a pu acquitter l'ensemble des charges de l'exercice mais n'a pu recevoir la totalité des recettes. Ces recettes (subventions sur postes 2022, subvention sur «l'étude changement climatique », remboursement de salaires) ont été rattachées

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement sont de deux ordres :

- Les opérations réalisées pour le compte de l'EPAMA (étude sédimentaire...)
- Les projets effectués en compte de tiers (délégations GEMAPI)

Le résultat global de l'exercice 2022 est donc de :

Exc. Fonctionnement = 100 073,89€
Exc. Investissement = 1 066 914,87€
Restes à réaliser Dépenses = 26 967 316,06€
Restes à réaliser Recettes = 25 820 422,06€
Résultat issu des restes à réaliser : -1 146 894,00€
Résultat global d'investissement : -79 979,13€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Constatant que le compte administratif présente les soldes suivants :

- un excédent de clôture de 100 073,89 € en section de fonctionnement
- un excédent de clôture de 1 066 914,87 € en section d'investissement

le Comité Syndical :

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2022



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

